



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
10/09/2024

Date Affichage  
10/09/2024

**Le quorum n'ayant pas été atteint à l'occasion de la réunion du 16 septembre 2024, le conseil municipal a de nouveau été convoqué pour une réunion le 20 septembre 2024. En raison de l'indisponibilité de Monsieur le Maire, la séance a dû être reportée au 23 septembre 2024.**

Date de la seconde convocation  
16/09/2024

Date Affichage de la seconde convocation  
16/09/2024

Date du report de la séance au 23 septembre 2024  
17/09/2024

Date Affichage du report de la séance au 23 septembre 2024  
17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES				
EN EXERCICE	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	SECRETAIRE de SEANCE
10	5	5	4	V. PICHEYRE

Séance du 23/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 23 septembre à 14h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : M. PETITQUEUX.P, M. PICHEYRE.V., M. CORREIA.J., M. GOULLIER.J.N, M. VILALTA.R.

Absents : M. VAILLS.S

Procurations : Mme COMPAGNON.A à M. GOULLIER.J.N , Mme BADIE.F à M. VILALTA.R, M. LAUBRAY.J. à M. CORREIA.J, M. MIRAN.P à M. PETITQUEUX.P.

**Objet de la Délibération :****INSTALLATION D'UN RALENTISSEUR EN SORTIE DE VILLAGE DIRECTION PYUVALADOR**

Monsieur le Maire expose le constat fait par certains administrés de la commune ainsi que les agents du service technique de la dangerosité d'une portion de route à la sortie du village (Route de Puyvalador) où les automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse.

En effet la visibilité presque nulle pour les personnes sortant de chez eux et souhaitant s'incorporer sur cette portion de route, idem pour les agents des services techniques qui entrent et sortent continuellement du dépôt (voir plan ci-dessous).

Nous avons fait venir des agents du Département pour étudier ensemble quel type de ralentisseur pourrait être mis en place afin d'inciter les automobilistes à ralentir, en tenant compte des contraintes suivantes :

- respecter les dimensions légales de hauteur et largeurs,
- permettre le passage des engins de déneigements.

Ces critères ayant été pris en compte, nous avons demandé un devis à plusieurs entreprises sachant que nous allons intervenir sur une route départementale et que les entreprises doivent respecter un cahier des charges bien précis.

Sur les conseils du Département, nous avons consulté les entreprises ARENY et COLAS, seule l'entreprise COLAS a répondu à cette demande.

Vous trouverez en annexe 1 le plan et en annexe 2 le devis.

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, **5 pour et 4 contre**, décide :

**D'APPROUVER** la réalisation de cet ouvrage classement dans le domaine public communal de l'unité foncière en question ;

**DE CHOISIR** l'entreprise dont le devis est en annexe pour la réalisation de l'ouvrage ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à la bonne réalisation de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 23/09/2024.

Le Maire,  
PETITQUEUX Philippe



**Voies et délais de recours :**

*En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente décision dans les deux mois qui suivent la date de publication et/ou sa notification.*

*À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot, 6 Rue Pitot, 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision et/ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'État dans le département.*

*Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

ANNEXE 1 : plan de situation



Position du  
ralentisseur



## ANNEXE 2 : devis



WE OPEN THE WAY

ETABLISSEMENT DE THUIR  
14 Avenue De La Cote Vermeille  
66300 THUIR  
Tél : 04 68 53 04 45  
SIRET : 329 338 883 03058

COMMUNE DE FORMIGUERES  
66210 FORMIGUERES

Page 1 /

Nos réf : Doc 1251369 | Op 78813  
Dossier suivi par : Alexandre LESTEL

THUIR, le 09/09/24

## DEVIS : FORMIGUERES - CREATION RALENTISSEUR RD118 Ind.2

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (EUR)	MONTANT HT (EUR)
	Réalisation d'un ralentisseur conforme aux prescriptions du Conseil Départemental				
1	Amenée et remplissage du matériel y compris mise en place de signalisation de chantier	FT	1.000	980.00	980.00
2	Réalisation d'ancrage dans voirie existante pour raccordement ralentisseur	ML	12.000	85.00	1 020.00
3	Démolition de caniveaux CS1	ML	13.000	15.00	195.00
4	Démolition de voirie existante y compris chargement et mise en décharge	M <sup>2</sup>	15.000	12.00	180.00
5	Reprofilage de voirie en GHT 0/20 y compris nivellement et compactage	M <sup>2</sup>	15.000	9.20	138.00
6	Forfait pour remplacement caniveaux CC1 y compris reprise du revêtement trottoir (7ML)	FT	1.000	1 450.00	1 450.00
7	Balayage de voirie	M <sup>2</sup>	75.000	1.80	135.00
8	Réalisation d'une Couche d'accrochage	M <sup>2</sup>	150.000	1.90	285.00
9	Fourniture et mise en œuvre mécanique d'enrobé 0/10 (applications en 2 couches sous circulation avec alternat manuel)	T	25.000	219.00	5 475.00
10	Signalisation horizontale avec marquage dents de requin peinture blanche micro-billes	U	16.000	10.00	160.00
11	Fourniture et pose de panneaux C27 (signalisation ralentisseur)	U	2.000	195.00	390.00
12	Fourniture et pose de panneaux B14 (30Km/h)	U	2.000	175.00	350.00
13	Fourniture et pose de panneaux A2b (Présignalisation ralentisseur)	U	2.000	195.00	390.00
14	Fourniture et pose de mât de signalisation	U	4.000	89.00	356.00
Nota	L'ancrage côté CC1 se fera par un rampant de 20cm de large afin de ne pas nuire à l'écoulement des eaux ni d'éviter la création d'une grille avaloir supplémentaire				
Nota 2	Les rampants d'entrées et de sorties seront réalisés sur 1.5m afin de ne pas excéder la pente maximale de 7%				
<b>Conditions particulières :</b> La présente offre est valable 15 jours.					

Montant total HT (EUR) 11 504.00

TVA 20.0% 2 300.80

Montant total TTC (EUR) 13 804.80